



M. le Maire donne lecture d'un courrier de Karim BERRABAH, qui va déménager et ne pourra plus assumer ses fonctions de conseiller. Il écrit qu'il a beaucoup appris sur le fonctionnement d'une collectivité, et souhaite une bonne continuation à l'équipe municipale.

## **FINANCES**

### **Compte administratif 2009**

M. le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2009 puis quitte la séance. Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de M.Lajoie, après en avoir délibéré, constate les résultats de l'exercice 2009, et ADOPTE le Compte Administratif ainsi établi :

Fonctionnement. Recettes	1 084 429.14 €	Dépenses	723 801.63 €	Excédent	360 627.51 €
Investissement. Recettes	515 986.47 €	Dépenses	696 430.73 €	Déficit	180 444.26 €

Le Conseil décide d'affecter les résultats comme suit :  
Réserve d'investissement (R 1068) : 180 444.26 €  
Excédent d'exploitation (R 002) : 180 183.25 €.

Le compte de gestion établi par la Trésorerie de Crémieu est également adopté.

Le Conseil constate les résultats de l'exercice 2009 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS):  
Fonctionnement. Recettes 24 869.66 € Dépenses 17 007.92 € Excédent 7 861.74 €,  
et décide d'affecter l'excédent en report d'exploitation (R 002).

### **Vote des 3 taxes locales.**

J-P.Marcel présente un tableau des taxes locales communales : Taxe d'habitation (TH), Taxe du Foncier bâti (FB) et Foncier Non Bâti (FNB). Ces taxes n'ont pas été augmentées depuis 2001. Le Conseil décide de modifier les taux comme suit :

	TAUX 2009	TAUX 2010	BASES 2010	PRODUIT 2010
TH	6.54 %	7.54 %	1 001 000 €	75 475 €
FB	12.99 %	13.99 %	85 700 €	137 899 €
FNB	54.79 %	55.79 %	13 700 €	<u>7 616 €</u>
				220 990 €

### **Budget Primitif 2010**

Après avis de la commission des finances réunie le 15 février 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

Fonctionnement	Recettes	1 132 000 €	Dépenses	1 132 000 €
Investissement	Recettes	1 205 000 €	Dépenses	1 250 000 €

De même, les membres du CCAS adoptent le budget primitif de l'exercice 2010 :

Fonctionnement	Recettes	15 400.00 €	Dépenses	15 400.00 €
----------------	----------	-------------	----------	-------------

## **PERSONNEL**

**Contrat à Durée Indéterminée.** M. le Maire expose que le second contrat à durée déterminée (CDD) d'un agent de la Maison du Patrimoine arrive à échéance le 31 mai prochain. Après délibération, le Conseil décide de maintenir le poste, et de proposer à l'agent un CDI à compter du 1<sup>er</sup> juin, avec une rémunération basée sur l'indice majoré 339. Il charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de cette décision.

**Remplacement.** Un agent de la Maison du Patrimoine étant démissionnaire, M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de recruter un nouvel agent à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010. Après délibération le Conseil accepte cette proposition, l'agent bénéficiera d'un CDD de 3 ans, aux conditions de rémunération de l'agent démissionnaire, soit indice majoré 325, avec remboursement des frais de déplacement liés aux activités de la Maison du Patrimoine.

## TRAVAUX

**Stade.** Pour l'entretien annuel du terrain, le Conseil retient l'offre de l'entreprise *JANNOLFO* qui propose des prestations supérieures à celles de l'entreprise *Forets Jardins & paysages*, 30 tontes avec désherbage, scarification, engazonnement et roulage du terrain, pour un montant de 4 580.68 € TTC.

L'USVA souhaitait une rénovation du terrain en herbe. Après examen du devis établi par *Forets Jardins & paysages* d'un montant de 7 399.89 TTC, le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande.

**Musée.** Sachant qu'un garde-corps est obligatoire autour de la plateforme d'accueil des handicapés, J-M. Biessy présente le devis de l'entreprise *Le Forgeron* d'un montant de 2 975.00 € HT, ce qui est accepté par le Conseil.

**Réouverture du musée.** M. le Maire présente trois devis pour création de dépliants, affiches et cartons d'invitation établis par *ABCD COM*, *AVEC DE LA COULEUR*, et *COM & GRAPH* qui estiment respectivement la prestation à 2 683.00 € HT, 2 300.00 € HT, et 2 046.00 € HT. L'entreprise *COM & GRAPH* est retenue.

Le Conseil accepte également de commander à *COM & GRAPH* une brochure pour le sentier thématique à réaliser pour septembre prochain, d'un montant de 1 420.00 € HT.

### **Parking du musée.**

Trois entreprises ont répondu à la consultation pour l'aménagement du parking du musée. *AMSE* va au-delà de la prestation demandée mais sans prévoir le mur de soutènement de la plateforme d'accueil des handicapés, pour 10 527.03 € HT. L'entreprise *PIDRON* associée à l'entreprise *MAYET* fait une offre à 12 306.00 € HT. Et l'entreprise *MTB SERVICE* présente une offre à 10 533.30 € HT. Le Conseil retient l'offre de l'entreprise *MTB* pour être la plus précise et complète.

**Camping.** Comme déjà évoqué, les gérants du camping souhaitent un renforcement de l'installation électrique afin d'ouvrir le camping à l'année. J-M. Biessy présente les devis des entreprises *TERELEC*, *Casella Electricité*, et *Dothal Electricité Générale* qui estiment la prestation respectivement à 9 523.00 € HT, 14 409.00 € HT, et 8 950.00 € HT. Le Conseil retient l'offre la moins disante, et autorise le maire à passer commande des travaux à l'entreprise *Dothal*.

**Adduction des eaux des fontaines.** M. le Maire annonce que la reprise faite sur la canalisation d'alimentation des eaux des fontaines n'a pas tenu. Un sondage a montré qu'un amas de racines bouche la conduite, met l'eau en pression, d'où les fissures. L'entreprise *PIDRON* doit faire appel à une entreprise spécialisée pour obtenir une proposition chiffrée de la réparation.

La fontaine de la place de la République étant alimentée par le réseau public d'eau potable, le Conseil autorise J-M. Biessy à organiser une consultation pour l'installation d'un circuit fermé.

**Poteau incendie.** Le Conseil est informé de la nécessité d'augmenter le diamètre de la canalisation alimentant une borne à incendie, rue du Port du Noyet, le débit n'étant pas suffisant. Le Syndicat des Eaux estime les travaux à 10 294.12 € HT qui seront commandés en 2010.

**Assainissement.** M. Lajoie annonce au Conseil que les deux déversoirs d'orages sont posés. Il fait part des requêtes de M. Faurite qui demande la pose d'une grille de récupération des eaux pluviales de la rue de la Gare qui ravinent le chemin en contrebas et une autorisation de passage des agriculteurs sur un terrain communal, ce qui leur éviterait de venir jusque devant le moulin pour accéder aux parcelles agricoles. Après délibération, le Conseil accepte d'inscrire au budget communal la pose de la grille, et charge le maire de faire établir une convention entre les parties concernées pour le passage des agriculteurs sur la parcelle communale.

**Electrification rurale.** M. le Maire donne lecture du courrier du Syndicat d'Electricité 38 (SE 38) concernant les travaux de renforcement de poste Bourg qui est à saturation à hauteur de 153 %. Le Conseil Général de l'Isère sert d'intermédiaire, recevant les dotations pour les redistribuer ensuite au SE 38. N'ayant rien reçu pour le moment, SE38 ne peut engager les travaux sur notre commune, et le problème sera le même pour le poste de Marignieu qui a lui aussi besoin d'un renforcement puisqu'il est saturé à 117 %.

## MATERIEL

Le Conseil accepte de commander un bac à livres pour la bibliothèque scolaire auprès de la CAMIF pour un montant de 284.65 € TTC.

Fin de la réunion à 23h30.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : vendredi 30 avril 2010.

Le Conseil Municipal,

le Maire,